

Concours photos: exposition Instants sauvages 74 - 6° édition Exposition du 28 au 30 novembre 2014 à Cornier (74)

« Instants sauvages 74 » vous invite à participer à son concours photos 2014.

RÈGLEMENT

Le concours est ouvert aux photographes de moins de 18 ans, ou 18 ans au cours de l'année
2014. Les participants sont priés de s'inscrire en envoyant un courrier électronique à :

contact@instants-sauvages74.fr

avant le dimanche 2 novembre 2014 minuit.

- 2. Le courrier électronique contiendra au maximum 3 photographies en pièce jointe. Le format des photos devra être compatible avec un tirage 20x30 qui sera réalisé par nos soins.
- 3. THÈME : Photos de nature sauvage (couleur ou n/b)

Les images doivent avoir été prises en milieu naturel avec un respect maximum de la faune et de la flore sauvages. Les animaux domestiques ou les animaux de parc animalier ne sont pas acceptés. L'impact humain doit être limité au maximum.

- 4. <u>Sélection des images</u>: l'équipe « Instants sauvages » procédera au choix des photos en fonction des critères ci-dessus. Les images « coup de cœur » sélectionnées seront tirées par nos soins, collées sur support rigide et exposées pendant la manifestation. Les photos sélectionnées seront tirées au format 20x30. Les 3 meilleures photos seront présentées en format 30x45.
- 5. Le comité organisateur se réserve le droit de ne pas exposer les photos ne respectant pas les libellés du paragraphe 3. Les images proposées devront être conformes à la prise de vue originale sans ajout ni retrait d'éléments étrangers à la scène photographiée. L'auteur d'une photo s'engage à fournir sur simple demande des organisateurs le fichier photo original (raw ou jpeg brut de capteur)
- 6. Sont exclus du concours : les organisateurs de l'expo, les membres du jury et les exposants.
- 7. <u>Prix</u>: la remise des prix aura lieu le dimanche 30 novembre à 16h30. Les auteurs des 3 premières photos se verront récompenser en plus de leur tirage, par un livre nature.
- 8. Les photos pourront être reprises à la clôture de l'exposition ou au plus tard dans les semaines suivant l'exposition. Les photos non récupérées à la fin de la manifestation ne seront pas expédiées aux participants.
- 9. En participant au concours, l'auteur des images accepte que ses photos soient diffusées sur le site de l'exposition (http://www.instants-sauvages74.fr/) ainsi que dans la presse. Les images éventuellement publiées seront toujours accompagnées du nom de l'auteur.